



**Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire**

**Réponse de M. Alain GRALEPOIS,
Président du syndicat mixte de l'orchestre national des
Pays de la Loire, au rapport d'observations définitives
de la chambre régionale des comptes des Pays
de la Loire en date du 4 décembre 2009**



Orchestre National
DES PAYS DE LA LOIRE

www.onpl.fr

CHAMBRE REGIONALE

5 - JAN. 2010

DES COMPTES

Chambre Régionale des comptes
des Pays de Loire

- 5 JAN. 2010

GREFFE

Madame Catherine de KERSAUSON
Présidente
Chambre Régionale des Comptes
des Pays de la Loire
25 rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 NANTES CEDEX

MA/SC/15.12.09

Nantes, le 4 janvier 2010

Madame la Présidente,

Par votre envoi daté du 4 décembre 2009, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives concernant la gestion du Syndicat Mixte de l'ONPL pour les années 2004 et suivantes.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ma réponse. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir l'annexer au rapport de la Chambre.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Alain GRALLEPOTS

Syndicat Mixte de l'Orchestre national des Pays de la Loire

Réponse aux observations définitives formulées par La Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 4 décembre 2009

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du syndicat mixte de l'orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) au cours des années 2004 à 2007 porte sur :

1. La situation financière
2. L'activité
3. La gestion des régies et des conventions de partenariat
4. L'organisation et la gestion du personnel
5. La commande publique
6. Les locations immobilières

Seuls les points N° 1, 4 et 5 feront l'objet de remarques.

1. LA SITUATION FINANCIERE

La Chambre relève, à juste titre, que l'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement du syndicat mixte se sont dégradés au cours de la période examinée, du fait d'une augmentation plus rapide des charges que des produits.

De plus, le retrait des départements de la Mayenne et de la Sarthe qui sera effectif en 2010 se traduira par une diminution des contributions d'environ 200 000 euros.

Dans ce contexte, il est surprenant de voir la Chambre critiquer l'importance du fonds de roulement dont dispose le syndicat mixte. Il convient de rappeler que la réserve de trésorerie a légèrement diminué au cours de la période examinée. Si son montant, proche de 2 millions d'euros, peut paraître élevé, il ne couvre que deux mois d'activités de l'ONPL. Ceci correspond à l'objectif fixé par le comité syndical dans sa séance du 11 décembre 1997, sur proposition du représentant de l'Etat émise le 30 avril 1997. Cet objectif a été rappelé notamment lors des séances du comité du 16 juin 1998, 10 avril 2000, 23 mai 2001 et plus généralement lors de l'adoption de chaque compte administratif.

L'existence de ce fonds de roulement est nécessaire non seulement pour se prémunir contre le caractère aléatoire des recettes liées à l'activité mais aussi en raison des fréquents et importants retards de versement des subventions et autres produits de gestion courante.

4. L'organisation et la gestion du personnel

1) les emplois budgétaires

Dans son rapport la chambre indique que « l'effectif total de l'ONPL comprend fin 2007 140 emplois budgétaires permanents, dont 105 musiciens, 23 administratifs, 9 techniciens, un directeur musical, un chef associé et un chef de chœur. »

Or il apparaît, compte tenu des suppressions d'emplois intervenues, qu'au 31 décembre 2007, l'ONPL comptait en fait 138,2 emplois permanents répartis comme suit :

- un emploi de directeur musical,
- un emploi de chef associé,
- un emploi de chef de chœur,
- 105 emplois de musiciens,
- 21,2 emplois administratifs
- 9 emplois de techniciens.

Par ailleurs, la chambre indique que « de 2004 à 2007, quatre emplois administratifs, un emploi de technicien et un emploi de chef de chœur ont été créés, et un poste de musicien a été remplacé par un emploi de chargé de l'action culturelle. » C'est exact mais cette affirmation ne tient pas compte des suppressions d'emplois intervenues.

En effet entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2007, s'il est vrai que le nombre d'emplois de musiciens a diminué de 1, en revanche celui des emplois administratifs n'a augmenté que de 1 (idem pour celui des emplois techniques). D'autre part de nouvelles suppressions de postes sont intervenues en 2009 si bien qu'au 31 décembre 2009 le nombre des emplois administratifs et techniques est inférieur de 1,2 unité à celui de 2004.

Emplois budgétaires permanents	Au 31 déc. 2004	Au 31 déc. 2007	Au 31 déc. 2009
Emplois de chefs d'orchestre et de chœur	2,0	3,0	3,0
Emplois de musiciens	106,0	105,0	105,0
Sous total des emplois artistiques	108,0	108,0	108,0
Emplois administratifs	20,2	21,2	20,0
Emplois techniques	8,0	9,0	7,0
Sous total des emplois administratifs et techniques	28,2	30,2	27,0
TOTAL DES EMPLOIS	136,2	138,2	135,0

2) Les emplois effectivement pourvus

La Chambre indique que « le nombre des emplois pourvus a diminué d'une unité et le nombre des postes en équivalent temps plein (ETP) est resté globalement stable (130,5 à 130,8) », et que « le personnel administratif en fonction au sein de l'ONPL est passé de 17,5 ETP en 2004 à 20,28 ETP en 2007, du fait de la réorganisation décidée en 2007. »

Or un calcul précis montre que le nombre d'emplois administratifs permanents pourvus est passé de 19,5 à 20,8 entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2007 pour redescendre à 19,4 au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, il est important de souligner que la réorganisation des services administratifs et techniques de l'Orchestre, initiée en 2007, s'est poursuivie et renforcée tout au long des années 2008 et 2009 et s'est traduite par une légère diminution du nombre des agents. Ainsi au 31 décembre 2009, le nombre des emplois budgétaires permanents administratifs et techniques s'élève à 27,0 (contre 30,2 au 31 décembre 2007 et 28,2 au 31 décembre 2004) tandis que celui des emplois permanents pourvus s'élève à 25,4 (contre 28,8 au 31 décembre 2007 et 27,5 au 31 décembre 2004).

Le tableau ci-dessous et le tableau ci-annexé précisent le détail des emplois budgétaires et des emplois pourvus.

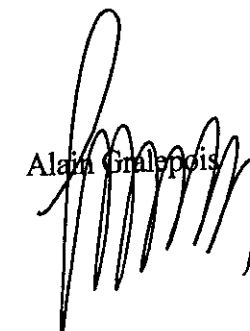
Emplois permanents pourvus (équivalent temps plein)	Au 31 déc. 2004	Au 31 déc. 2007	Au 31 déc. 2009
Emplois administratifs	19,5	20,8	19,4
Emplois techniques	8,0	8,0	6,0
Total des emplois administratifs et techniques	27,5	28,8	25,4

5. La commande publique

Le syndicat mixte prend note des remarques de la Chambre. De nouvelles procédures ont été définies à effet au 1^{er} janvier 2010, qui devraient permettre d'éviter les défaillances relevées, notamment par une meilleure anticipation des achats, une meilleure computation des seuils et un suivi plus rigoureux de l'appel public à la concurrence.

Le président du syndicat mixte

Alain Grallepois



Le 4 Janvier 2010

Annexe : évolution des effectifs administratifs et techniques de l'ONPL

Emplois (fonctions)	Au 31/12/2004		Au 31/12/2007		Au 01/01/2010	
	Emplois Permanents Budgétaires	Emplois pourvus (ETP)	Emplois Permanents Budgétaires	Emplois pourvus (ETP)	Emplois Permanents Budgétaires	Emplois pourvus (ETP)
Emplois administratifs	20,2	19,5	21,2	20,8	20,0	19,4
Directeur d'établissement public (Admin. Général)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Directeur territorial (Administrateur adjoint)			1,0	1,0	1,0	1,0
Attaché (Secrétaire général)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Délégué à la coordination artistique	1,0	1,0				
Délégué à la programmation			1,0	1,0	1,0	1,0
Chargé de développement	1,0	1,0				
Délégué au développement			1,0	1,0	1,0	0,8
Chargé de communication	1,0	1,0				
Délégué à la communication			1,0	1,0	1,0	1,0
Délégué aux productions	1,0	1,0				
Chargé de l'action culturelle			1,0	1,0	1,0	1,0
Attaché (Assistant artistique)	1,0	1,0				
Rédacteur (Assistant artistique)			1,0	1,0	1,0	1,0
Rédacteur (Responsable du service du personnel)	1,0	0,8	1,0	0,9	1,0	0,9
Rédacteur (Assistant de direction)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Rédacteur (Assistant de direction)			1,0	1,0	1,0	1,0
Emploi jeune	1,0	1,0				
Rédacteur (Assistant de communication)			1,0	1,0	1,0	1,0
Adjoint admin. princ. 1 ^{ère} cl. (Comptable)	1,0	1,0				
Rédacteur (Comptable)			1,0	1,0	1,0	1,0
Adjoint admin. princ. 1 ^{ère} cl. (Chargé accueil billetterie)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Adjoint admin. princ. 1 ^{ère} cl. (Chargé accueil billetterie)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Agent administratif (Assistant service personnel)	1,0	0,9				
Adjoint admin. de 1 ^{ère} cl. (Assistant service personnel)			1,0	0,9	1,0	0,9
Agent administratif (Chargé accueil billetterie)	1,0	1,0				
Adjoint admin. de 1 ^{ère} cl. (Chargé accueil billetterie)			1,0	1,0		
Rédacteur (Chargé de coordination billetterie)					1,0	1,0
Agent administratif (Chargé accueil billetterie)	1,0	1,0				
Adjoint administratif de 2 ^e cl. (Chargé accueil billetterie)			1,0	1,0	1,0	1,0
Agent administratif (Assistant comptable)	1,0	0,8				
Adjoint administratif de 2 ^e cl. (Assistant comptable)			1,0	1,0	1,0	0,8
Agent administratif qualifié (Secrétaire)	1,0	0,8				
Adjoint administratif de 2 ^e cl. (Secrétaire)			0,5	1,0		
Emploi jeune	1,0	1,0				
Assistant de projets, de partenariats			0,5	0		
Documentaliste musical	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Agent d'entretien	0,2	0,2	0,2	0		
Emplois techniques	8,0	8,0	9,0	8,0	7,0	6,0
Régisseur général	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Régisseur général	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Régisseur général adjoint			1,0	0	1,0	1,0
Régisseur général adjoint						
Régisseur bibliothécaire	1,0	1,0				
Régisseur bibliothécaire	1,0	1,0				
Bibliothécaire			1,0	1,0	1,0	1,0
Assistant de régie			1,0	1,0	1,0	1,0
Régisseur manutentionnaire	1,0	1,0	1,0	1,0		
Régisseur manutentionnaire	1,0	1,0				
Régisseur manutentionnaire	1,0	1,0				
Régisseur manutentionnaire	1,0	1,0				
Régisseur du chœur			1,0	1,0	1,0	0